



COFAQ

Rapport
annuel

2010-2011



Merci

aux membres du conseil d'administration, à ceux des comités de travail, aux représentantEs des familles, au personnel de la COFAQ pour leur engagement, leur appui, leur savoir, leur volonté de promouvoir la famille, d'établir des relations efficaces et de favoriser des actions communes pour l'épanouissement de la famille.

Éditeur



4360, rue d'Iberville, bureau 205
Montréal, (Québec)
H2H 2L8
Téléphone : 514.521.4777
Télécopieur: 514.521.6272
Courriel : famille@cofaq.qc.ca
Site Web : www.cofaq.qc.ca

Équipe de production

Isabelle Leduc, Paul Bégin, Henri Lafrance, Daniel Cyr.

Équipe de rédaction

Isabelle Leduc, Paul Bégin, Henri Lafrance, Daniel Cyr.

Collaboration spéciale

Franciene Mucci

Correction

Isabelle Leduc, Paul Bégin, Daniel Cyr.

Conception et mise en page

Paul Bégin, Daniel Cyr.

Sommaire

Présentation de la COFAQ	1
Mot du président	2
Mot de la directrice générale	3
Mot de l'équipe	4
Nos membres	5
Le conseil d'administration	7
Vie associative	9
Les ressources humaines	12
Les communications	15
Concertation	18
Représentations et partenariat	19
Calendrier des activités 2010-2011	20
Liste de nos partenaires	24
2^e Partie	
Rapport financier 2010-2011	
Le mot de la trésorerie	26
Rapport financier annuel au 31 mars 2011	27
3^e partie	
Annexes	
Annexe 1 - La loi 130	42
Annexe 2 - Financement des OCF	43

Présentation de la COFAQ

La **COFAQ** est née en 1972 du désir des organismes familiaux de se doter d'une structure démocratique de représentation qui puisse être le porte-parole des familles et de leur projet de société, axé sur l'esprit communautaire, la prévention et la revendication d'une politique familiale globale.

À cet effet, la **COFAQ** travaille à l'amélioration de la qualité de vie des familles québécoises. Cette qualité de vie est particulièrement en lien avec : la situation économique des familles, la conciliation famille-travail (réalisable par l'accès à des services de garde de qualité et diversifiés), la responsabilité parentale, le soutien aux jeunes familles et aux familles vivant avec des personnes handicapées, la reconnaissance et la valorisation des liens intergénérationnels et un souci manifeste pour les familles issues des communautés culturelles.

La mission de la **COFAQ** consiste à défendre, soutenir et être le porte-parole des familles et de leur projet de société axé sur l'esprit communautaire et la prévention.

NOS OBJECTIFS :

- Représenter les familles et défendre leurs droits auprès des diverses instances publiques et privées ;
- Réaliser des activités de soutien et de formation par des instruments d'intervention et de sensibilisation, permettant à nos organismes membres de dispenser des services directs de qualité aux familles ;
- Favoriser la communication entre nos membres et l'échange sur les diverses réalités familiales ;
- Sensibiliser l'opinion publique au bien-fondé de la famille comme pilier de la société québécoise ;
- Collaborer avec d'autres organismes à l'amélioration de la qualité de vie familiale ;
- Organiser des activités et des services où parents, enfants, associations et fédérations sont appelés à se connaître ;
- Promouvoir des projets novateurs et le développement d'expertises répondant aux besoins des familles et de leurs organisations ;

Le mot du président



Comme je suis nouveau à la présidence de la COFAQ, ayant été élu à ce poste, l'automne dernier par le CA, je me présente brièvement.

La famille et les valeurs familiales, comme Obélix pour la potion magique, j'ai été plongé dedans quand j'étais petit. En effet, je suis le quatorzième et dernier d'une famille nombreuse, même pour l'époque. J'ai eu moi-même cinq enfants et j'ai deux petits-fils.

Je travaille depuis près de 35 ans à la Société de l'assurance automobile du Québec. Je prendrai ma retraite dans quelques mois. J'ai assumé diverses fonctions au sein du Syndicat de la fonction publique durant vingt-cinq ans. Ce que j'y ai le plus apprécié, c'est la relation d'aide avec les travailleurs en difficulté. Ce que j'y ai le moins apprécié, ce sont les luttes politiques mesquines qui s'y produisent trop souvent à l'interne.

J'ai siégé au Comité de suivi du modèle québécois de pensions alimentaires pour enfants de plus de cinq ans. J'ai fait de l'écoute pour des organismes de pères séparés pendant plusieurs années. Je suis bénévole et président de l'Association des grands-parents du Québec depuis 2004. Je suis membre du Conseil d'administration de la COFAQ depuis 2004.

Et maintenant, je vais vous parler de mes préoccupations comme président et membre du Conseil d'administration de la COFAQ.

La Confédération des organismes familiaux du Québec doit prendre sa place face au gouvernement, des médias et aux autres organismes nationaux famille. Certains de ceux-ci ont une vision qui se rapproche de la nôtre. Je pense en particulier au Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ). Je préconise une collaboration étroite avec celui-ci. D'autres sont déjà membres de la COFAQ. Avec eux, il faut non seulement collaborer, mais leur donner le meilleur service possible. Enfin, certains ont une vision très différente de la nôtre. Avec eux, il faut continuer à s'affirmer avec fermeté et respect comme on l'a fait au cours de la dernière année.

La société doit se rendre compte que l'argent consacrer pour aider les familles est non seulement rentable socialement, mais aussi économiquement et financièrement à moyen et long terme. Il faut prioriser le financement des organismes qui viennent directement en aide aux familles desservies par le réseau communautaire et gouvernementale. Plusieurs organismes familles qui rendent de grands services à leurs clientèles respectives souffrent d'un sous financement chronique. Par exemple, les organismes de pères, de familles de militaires, de certaines familles recomposées, de grands-parents, de familles d'immigrants, de certaines régions et plusieurs autres.

Cette année, la COFAQ a fermement pris position en faveur d'un financement minimalement acceptable pour les groupes familiaux reconnus et non financés. Je suis très fier que la COFAQ ait pris ses distances par rapport à certaines positions corporatives qui voulaient que le ministère finance le moins possible, 19 organismes famille reconnus depuis plusieurs années, mais n'ayant pas eu de financement pour la mission. Notez bien que la position que nous avons défendue impliquait une augmentation pour tous les groupes antérieurement subventionnés.

Au cours de la dernière année, le CA de la COFAQ s'est réuni en comité plénier de travail pour échanger sur des manières de relancer la COFAQ et de mieux répondre aux besoins des organismes familiaux et des familles. Un point qui a fait consensus, c'est l'idée de créer des groupes de discussion sur des thèmes familiaux en collaboration avec les organismes membres. Le CA qui sera élu devra baliser ce projet prometteur.

Je suis persuadé que notre conférencier que nous écouterons en après-midi ce 17 septembre saura alimenter nos réflexions pour donner un meilleur service dans chacun de nos organismes et à la COFAQ.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale.

Henri Lafrance
Président

Le mot de la directrice

Chers membres et chers partenaires,

Mon arrivée en poste pour la COFAQ me permet de saisir la gestion de cet organisme, approchant les quarante ans de rendement auprès des organismes communautaires nationaux et de partager ma créativité auprès de ceux-ci.



L'année 2011-2012 sera un temps d'adaptation pour moi et de propositions en lien avec les besoins du milieu. La gestion de cet organisme est pour moi une action réelle pour le Québec, un geste concret pour les familles, enfants, jeunes, aînés et personnes travaillant pour les valeurs préconisées par la COFAQ.

Les familles subissent beaucoup de pression de tout genre en lien avec le changement continu que vivent nos sociétés modernes et il est incontournable pour la COFAQ de réagir aux innombrables obstacles que nos familles québécoises supportent. Notre structure organisationnelle incluant les membres du conseil d'administration, des employés et des bénévoles sera notre outil de combat. Nous avons établi des moyens pour travailler en collaboration avec les groupes communautaires du terrain et nous souhaitons augmenter notre rayonnement à travers le mouvement communautaire qui alimentera notre force et ainsi soutenir nos prochains défis.

Le travail des personnes qui ont fait avancer des causes importantes auprès de la COFAQ reste pour moi un investissement à souligner. Je me permets de dire bravo à tous les individus qui ont débattu des sujets importants pour faire avancer le bien-être des familles. Les efforts de ces personnes incitent les individus de ma génération à continuer de trouver des solutions et des moyens de faire avancer les choses.

Je souligne que nous restons fermes sur la prise de position présentée lors des travaux du comité des partenaires du ministère de la Famille et des aînés en question avec le financement des organismes reconnus et non financés.

Les efforts menés par mes prédécesseurs pour faire connaître la COFAQ aux nouveaux et anciens organismes seront par conséquent repris et un plan d'action sera fait en conséquence.

Je souhaite participer à de nombreux colloques et études pour favoriser le développement de nouvelles pratiques et d'échange entre les piliers des organisations, les chercheurs et les acteurs de la société pour toujours garder une vision claire de la mission de la COFAQ. Nous nous devons de rester actuels pour favoriser l'échange entre les différents intermédiaires en lien avec l'évolution de la famille.

L'équipe actuelle, expérimentée, sera pour moi une source d'informations sur laquelle je pourrai m'appuyer. Je reconnais les forces des membres de mon équipe et aspire à continuer de développer un esprit sain de travail et une nouvelle énergie pour les aider davantage à continuer l'avancement des priorités de la COFAQ en regard de sa mission.

Je vous souhaite bonne lecture et au plaisir de se rencontrer rapidement.

Isabelle Leduc
Directrice générale

Nos membres

Le membership de la COFAQ est composé de membres fédératifs (anciennement ordinaires) et de membres associatifs (anciennement auxiliaires). Selon la définition donnée dans nos règlements généraux, les membres fédératifs « sont des fédérations provinciales ou régionales d'organismes ayant prioritairement des préoccupations liées à l'amélioration de la qualité de la vie familiale ». Les membres associatifs, toujours selon nos règlements généraux, sont « des organismes à but non lucratif n'étant pas déjà affiliés à une fédération faisant partie de la Corporation ou des organismes para-familiaux à but non lucratif, dont certains objectifs sont compatibles avec celui de la Corporation qui est l'amélioration de la qualité de la vie familiale ».

Le conseil d'administration (CA) a décidé de changer les appellations des membres afin d'éliminer l'aspect quelque peu péjoratif de ces dénominations. Mais la réflexion du CA veut aller plus loin qu'un simple changement de nom. Il y a une réflexion à faire sur la définition des membres associatifs. Certains organismes agissent de façon indépendante tout en étant affiliés à des fédérations ou autres regroupements. L'important est de soutenir les organismes qui travaillent pour les familles et défendent leurs intérêts. La COFAQ verra à clarifier cette définition des membres associatifs ainsi que les coûts liés à l'adhésion à notre organisation.

La structure participative de la COFAQ est composée de ses membres, de son Assemblée générale et de son conseil d'administration. La création de comités de travail et les consultations auprès de nos membres guident la COFAQ dans ses démarches et lui assurent la réalisation de projets selon les orientations choisies au cours de l'Assemblée générale ou de son conseil d'administration.

La vie associative repose sur les organismes membres de la COFAQ. Au 1^{er} septembre 2011, la COFAQ regroupait quarante organismes à titre de membres fédératifs ou associatifs, des fédérations provinciales ou régionales d'organismes familiaux et d'associations à intérêt familial, et ce, à travers tout le Québec.

Soulignons l'arrivée de six nouveaux membres au cours de la période du printemps et de l'été 2011. Ces adhésions font suite à la campagne menée par la COFAQ auprès du Ministère pour que celui-ci finance les organismes reconnus, mais non financés à un niveau adéquat. Vous retrouverez un résumé de nos démarches un peu plus loin à l'annexe 2. Nul doute que l'arrivée de ces nouveaux groupes apportera une nouvelle énergie à notre confédération.

Ces organismes travaillent à différents échelons de la société, au plan local, régional ou national. Le tableau suivant nous présente les organismes membres de la COFAQ. Nous les avons regroupés selon que leurs activités se concentrent au niveau local, régional ou sur l'ensemble du territoire québécois (national). Les noms des nouveaux membres sont soulignés (et en couleur) dans la liste ci-jointe.

Nos membres

Action des nouvelles conjointes du Québec
Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
Carrefour de développement social par l'éducation populaire (CDSEP)
Centre Québécois des Ressources à la Petite Enfance (CQRPE)
FADOQ
Fédération des Familles et Amis de la Personne atteinte de Maladie Mentale
Fédération nationale des services de préparation au mariage
Génération
La Maison des Parents du Québec
Les Relevailles
Maison de la famille de Sainte-Anne-des-Plaines
Mouvement Retrouvailles
Parents-Secours du Québec
Rendez-vous Croissance du couple

Association Lien Pères Enfants de Québec
Centre de la famille de Valcartier
Centre de ressources pour les familles des militaires région de Montréal
Continuité famille auprès des détenues (C.F.A.D.)
Fédération de la famille Richelieu-Yamaska
Institut de la famille
La Cigogne service d'entraide Familles Lac-St-Jean est
La Joie des Enfants
L'Hirondelle
Maison de la Famille de Québec
Maison de la famille de la MRC de l'Islet
Maison de la famille de Mirabel
Maison de la famille de Sainte-Anne-des-Plaines
Maison des familles de la Matapédia

Nos membres

...régional

Pères Séparés Inc.

Ressource Familles Cowansville région

Soutien aux familles réfugiés et immigrantes de l'Estrie

Solidarité des parents de personnes handicapées inc.

Organismes œuvrant au plan local

Club intergénération la Petite Patrie (CLIPP)

Coup de Pouce Jeunesse de Montréal-Nord

Joujouthèque St-Michel

La Maison des Grands-Parents de Villeray

Maison de la famille de St-Michel

Regroupement de parents de personne ayant une déficience intellectuelle de Montréal

Relais Côte-des-neiges

Station Familles

Selon les chiffres disponibles en compilant les formulaires d'adhésion des membres, l'on découvre que nos organismes comptent 17 000 bénévoles qui donnent de leur temps auprès de leur clientèle. Ces bénévoles, ainsi que le personnel rémunéré, rejoignent près de 400 000 individus, des poupons jusqu'aux aînés.

**“TOUTES LES FAMILLES HEUREUSES
LE SONT DE LA MÊME MANIÈRE.
LES FAMILLES MALHEUREUSE LE
SONT CHACUNE À LEUR FAÇON.”**

Léon Tolstoï

Le conseil d'administration

La COFAQ a pu compter, depuis le début de sa création, sur des organismes fidèles qui ont cru à notre mission et qui se sont engagés à représenter la voix des organismes familiaux et des familles. Le travail des administrateurs est bénévole et nécessite un investissement en termes de temps parfois important. L'an passé, par un petit sondage auprès des membres du CA, nous avons estimé le nombre d'heures investies au cours de l'année par les représentants de la COFAQ au bon fonctionnement de notre organisme à **720 heures**. L'année qui vient de se conclure a demandé un effort plus important, par ces réunions du CA et du CE plus nombreuses et le comité de sélection de la direction générale qui a demandé un effort plus soutenu de la part des membres du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration a tenu 15 réunions au cours de l'année financière 2010-2011. De plus, afin de faciliter la prise de décision et de diminuer les déplacements, des rencontres électroniques se sont tenues par l'intermédiaire de la technologie Skype ou par conférence téléphonique. Il y a eu six réunions du Comité exécutif au cours de la dernière année.

Deux postes d'administrateurs sont restés vacants. Pour l'année financière 2010-2011, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

Henri Lafrance Association des Grands-Parents du Québec	Président	2010 -2012
Manon Gauthier Parents-Secours du Québec	Vice-présidente	2009 -2011
Franciene Mucci Fédération de la Famille Richelieu-Yamaska	Trésorière	2010 -2012
Suzette East Association des nouvelles conjointes et des nouveaux conjoints du Québec	Secrétaire	2010 -2012
Roch Turcotte , président sortant Association Lien Pères Enfants de Québec	Administrateur	2010 -2012
Paule Blain Clotteau La Maison des Parents du Québec	Administratrice	2009 -2011
Marc Lessard Institut de la famille	Administrateur	2009 -2011

L'Assemblée générale annuelle

La dernière Assemblée générale annuelle s'est déroulée le samedi 25 septembre 2010 au Centre Saint-Pierre, à Montréal. Dix-huit personnes et membres du conseil d'administration, représentant neuf organismes membres de la COFAQ, ont assisté à cette rencontre. Cette assemblée faisait suite à une première qui avait pris place dans le cadre enchanteur du parc nature de l'Île-de-la-Visitation, le 29 mai précédent. Malheureusement, l'absence de quorum avait nécessité la reprise de l'événement. À noter que les règlements généraux ont été modifiés afin d'éviter qu'une situation semblable se répète.

L'Assemblée générale s'est déroulée en matinée. Le rapport financier de l'année 2009-2010 a été approuvé ainsi que le rapport d'activités. Les élections ont eu lieu afin de renouveler les postes des administrateurs désireux de continuer à œuvrer au sein de la COFAQ et de combler ceux vacants. On retrouve les noms des membres du conseil d'administration à la page précédente, avec leur titre, le nom des organismes qu'ils représentent ainsi que les dates prévues de leur mandat de deux ans.

Un autre règlement a été modifié afin de permettre la tenue de l'Assemblée générale plus de quatre-vingt-dix jours (90) jours suivant la fin de l'année financière (règlement 9.08 des règlements généraux). Ce changement permet de tenir l'AGA au mois de septembre, une période qui semble plus propice à une bonne participation de nos membres à cette assemblée.

Les comités de travail :

Le comité exécutif

Le comité exécutif (CE), selon nos statuts et règlements, est composé du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier de la COFAQ, ainsi que de la direction générale.

Au cours de la dernière année, les réunions du CE ont été plus nombreuses que pendant l'année précédente. Il y a eu six réunions du Comité exécutif, la majorité de ces rencontres ont eu lieu par conférence téléphonique. Plusieurs de ces réunions ont été motivées par la recherche d'une nouvelle direction générale qui, à partir du mois de novembre 2010, a accaparé beaucoup d'efforts de la part des membres du CE.

Vie associative

Le comité financier :

Ce comité est formé du président, Henri Lafrance, de la trésorière, Franciene Mucci, de la direction générale et du directeur administratif, Daniel Cyr. Sa fonction vise à assurer le suivi budgétaire et préparer les prévisions au cours de l'année financière. Les rencontres de ce comité ont été faites en général de façon informelle, par téléphone ou par courriel.

Depuis deux ans, la firme de comptables agréés *Jubenville, Charron, comptables agréés* agit comme vérificateur du bilan annuel de la COFAQ.

Les ressources financières :

Pour mener à bien notre mission, il nous faut évidemment les ressources financières adéquates et en assuré la saine gestion. Pour avoir un portrait global de la situation financière et de la qualité de la gestion de la COFAQ, vous retrouverez, dans la deuxième section de ce document, le rapport financier de l'année 2010-2011 rédigé par la firme *Jubenville, Charron, Comptables agréés*.

Vous retrouvez également, à la page 26, le « mot de la trésorerie » rédigé par Franciene Mucci, trésorière de la COFAQ et Daniel Cyr, directeur administratif, qui vous introduira à la lecture de ce rapport.

Les ressources matérielles :

Les ressources matérielles sont sous la supervision du directeur administratif, M. Daniel Cyr. Plusieurs investissements visant à mettre à jour les équipements informatiques ou l'aménagement du siège social de la COFAQ ont été faits dans les dernières années (photocopieur, ordinateurs...). Cette année aura donc été peu active sur le plan de nouveaux équipements. Les locaux actuels suffisent au besoin de la permanence et il n'y a pas eu de changement à cet égard au cours de l'année.



Vie associative

Comité de sélection de la direction générale

Un comité d'embauche a été formé à l'automne 2009 à la suite de la décision prise d'ouvrir un poste d'agent de liaison. Le comité était formé de Paule Blain-Clotteau, Caroline Fortin, Manon Gauthier et Sylvie Dumouchel. Ce comité a supervisé l'embauche de Lucie Lewis, au printemps 2010, et de Manuel Gendron, au cours de l'été 2010. Ce poste a été pourvu par la suite par Mme Ginette Mongrain avant que celle-ci ne prenne en charge la direction générale. Depuis ce poste n'a pas été occupé.

Un nouveau comité a été formé à la suite de la démission de la directrice générale, Mme Sylvie Dumouchel. Ce comité était formé de M. Henri Lafrance, de Mme Manon Gauthier, de Mme Paule Blain-Clotteau et de Mme Sylvie Dumouchel, à titre consultatif. Afin de les aider dans ce travail, le conseil d'administration a engagé une firme spécialisée en ressources humaines. La firme BOCV a accompagné ce comité tout le long du processus de sélection de la nouvelle direction générale.

Comité des ressources humaines

À la suite de l'embauche de Mme Ginette Mongrain comme directrice générale, un nouveau **comité de ressources humaines** a été mis sur pied afin de procéder à une révision des conditions de travail des employés de la permanence et de la direction générale. Ce comité était formé de M. Henri Lafrance, Mme Franciene Mucci, Mme Suzette East et Mme Manon Gauthier. Le comité a procédé à un ajustement des salaires de ces employés au cours du printemps 2011.

“ Ce qu'il y a de meilleur en nous est lié à l'amour que nous portons à la famille, car cela montre la mesure de stabilité qui est elle même à la mesure de notre loyauté.”

Haniel Long

Les ressources humaines

Les ressources humaines :

Les ressources humaines à la COFAQ se caractérisent par la fidélité du personnel de la permanence. Cette stabilité assure une bonne compréhension des dossiers et une bonne cohésion au sein de la COFAQ. Au cours de la période du 1^{er} avril 2010 à septembre 2010, deux personnes ont été embauchées à titre d'agents de liaison. Ces deux personnes sont demeurées respectivement 3 et 1 mois au service de la COFAQ. Le poste d'agent de liaison a été brièvement repris par Ginette Mongrain entre le mois de février jusqu'à son embauche comme directrice générale.

Il y a eu quelques changements parmi le personnel des kiosques. M. Gilbert Parenteau a quitté la COFAQ en janvier dernier après 15 ans de service. Mme Francine Gratton a assumé la gérance de ce kiosque, en plus de celui de Place Vertu pendant quelques mois. Depuis juin dernier, Mme Lise Ouimet agit en tant que superviseure de ce kiosque en collaboration avec la gérante de Place Vertu.

Il y a plus de roulements de personnel dans les kiosques parmi les préposés à la vente de billet (17 personnes y ont travaillé contre 14 l'an dernier). Heureusement, la COFAQ peut toujours compter sur un noyau dur d'employés aguerris qui font profiter les jeunes recrues de leur expérience. Vous retrouverez au tableau suivant la liste de ces personnes. La COFAQ bénéficie de la fidélité et de la constance au travail de ses employés des kiosques.

Un effort constant est fait pour maintenir une bonne communication entre le siège social et les deux kiosques. Principalement au moment de l'annonce du départ de Gilbert Parenteau. Des réunions d'équipe se sont tenues pour informer correctement les employés et planifier le travail. Les rencontres entre le siège social et les gérants des deux kiosques de Loto-Québec ont été faites au besoin afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. En tant que directeur administratif, Daniel Cyr assure la liaison avec les kiosques et s'occupe de la comptabilité et la gestion de ceux-ci.

La permanence :

Sylvie Dumouchel a assumé la fonction de directrice générale jusqu'à la fin de février 2011. Mme Ginette Mongrain a été embauchée à titre d'agente de liaison en février 2011 et à partir du 18 avril, elle a œuvré en tant que directrice générale de la COFAQ. Le mois de septembre a vu l'arrivée d'une nouvelle directrice générale, Mme Isabelle Leduc. Elle a résilié ses fonctions en juillet 2011. La direction a été secondée par la permanence soit, Daniel Cyr, directeur administratif, et Paul Bégin, agent à la rédaction et à la recherche.

Les ressources humaines

L'année 2010 a aussi été une année de recrutement de personnel pour le poste d'agent de liaison. Deux personnes ont occupé ce poste pendant quelques mois (voir le tableau qui suit) avant d'être repris temporairement par Ginette Mongrain au cours du printemps. Pour l'instant, ce poste est inoccupé. De plus depuis juin 2011, une bénévole (Christine Monast) vient prêter main-forte à l'équipe pour des travaux de classements ou d'archivages. La permanence la remercie pour son travail.

La permanence

Isabelle Leduc (septembre 2011...)	Directrice générale
Ginette Mongrain (févr. à juillet 2011)	Agente de liaison / Directrice générale
Sylvie Dumouchel (nov. 2007 – février 2011)	Directrice générale
Daniel Cyr (1998...)	Directeur administratif
Paul Bégin (2005...)	Agent à la recherche et à la rédaction
Lucie Lewis (avril à juin 2010)	Agent de liaison
Manuel Gendron (août 2010)	Agent de liaison
Christine Monast	Bénévole

Les kiosques

Les activités d'auto-financement de la COFAQ se réalisent par la gérance de deux kiosques de Loto-Québec, l'un au Carrefour Angrignon, le second à la Place Vertu. Mme Francine Gratton assure la gérance du kiosque de Place Vertu depuis maintenant de nombreuses années. Le kiosque d'Angrignon a été jusqu'à récemment géré par M. Gilbert Parenteau qui a choisi de quitter ses fonctions. Mme Gratton a assuré la gérance de façon temporaire avant que Mme Lise Ouimet se voie confier la supervision de ce kiosque.

Le bon fonctionnement de nos kiosques doit beaucoup à l'expérience de ces responsables et des équipes de préposés de quatre à six personnes qui travaillent de façon continue auprès de la clientèle. La liste complète des employés des kiosques est donnée plus bas.

Les ressources humaines

Merci à toutes ces personnes pour leur travail qui contribue au financement et au fonctionnement de la COFAQ. Vous retrouverez dans le rapport financier présenté dans ce document le bilan comptable de nos kiosques.

Kiosques Loto-Québec (autofinancement)

Carrefour Angrignon

Lise Ouimet (mai 2003...)	Préposée – Superviseure
Claude Rochon (nov. 2006...)	Préposé
Angelina Barrios (mars 2011...)	Préposée
Gilbert Parenteau (1996 — janvier 2011)	Gérant du kiosque
Stéphanie Perrier (oct. 2008 — sept. 2010)	Préposée
Tara Innes (sept. à déc. 2010)	Préposée
Jeannine Lavoie (janvier 2010 – août 2011)	Préposée

Place Vertu

Francine Gratton (nov. 1993...)	Gérante du kiosque
Annette Dubé (déc. 2002...)	Préposée
Meagan Angelucci (mai 2009...)	Préposée
Tiffany Naggy (févr. 2010...)	Préposée
Diane Lajoie (nov. 2010...)	Préposée
Lorette Tétreault (nov. 2003 – sept. 2010)	Préposée
Louise DePassillé (sept. 2006 – oct. 2010)	Préposée
Angela Ros Leu (nov. 2010 – mai 2011)	Préposé
Chaoran Zhang (juin à août 2010)	Préposée
Karine Dhe Pagonan Mehrez (sept. à nov. 2010)	Préposée

Les communications

Les communications

Les communications sont au cœur de notre société et le développement des nouveaux moyens de communiquer nous aide à garder contact et à échanger rapidement, mais nous inonde également de sa matière brute. Le défi d'un organisme communautaire est de surnager à travers la masse d'informations disponibles et d'en extirper le meilleur.

Les communications participent au bon fonctionnement de notre organisme et assurent une cohésion entre les membres et la confédération. Les communications internes encouragent la communication ascendante et descendante de la COFAQ. La communication externe permet d'étendre la visibilité de l'organisme.

L'**INFO-CONTACT** est un communiqué de liaison rapide et fournit brièvement des nouvelles importantes et stratégiques à nos organismes membres. Il est aussi un outil permettant à nos organismes membres d'afficher ou de diffuser de l'information à travers ce bulletin. Le tri des informations à paraître dans ce bulletin se doit refléter les attentes et les intérêts de nos membres.

Entre le 1^{er} avril 2010 et septembre 2011, 41 bulletins de l'Info-Contact ont été publiés. L'Info-Contact a été utilisé à l'occasion pour prendre le pouls de nos membres par des questionnaires sur des sujets importants

La **Revue de presse** répertorie et condense les articles de journaux se rapportant à la famille et est diffusée à toutes les semaines exclusivement pour nos organismes membres. Cette année, la revue de presse a continué à cibler les articles en provenance des régions, en particulier celles où sont situés nos organismes membres. La COFAQ a publié 52 numéros de sa *Revue de presse*.

Site internet

Le site internet est un incontournable pour toutes les entreprises, organismes communautaires ou autres entités juridiques qui veulent prendre contact avec le public ou leurs membres. La COFAQ ne fait pas exception et a, au cours des dernières années, fait des mises à jour plus fréquentes de sa page d'accueil. Ces mises à jour ont permis de donner des informations factuelles sur les derniers événements reliés à la COFAQ.

Les communications

Le site actuel date de 2005. Une mise à niveau de l'ensemble du site s'avère nécessaire afin de redonner un air de fraîcheur au site actuel, mieux structurer la fonction d'archivage et de présentation de la COFAQ et le rendre plus malléable au personnel de la COFAQ afin de pouvoir le modifier plus facilement et plus régulièrement. Ce projet est en voie de réalisation et devrait être complété au cours de l'automne 2011.

D'autre part, tout en souhaitant une mise à jour en profondeur du site actuel, il ne faut pas oublier que le monde virtuel évolue à grande vitesse si bien qu'il faut se demander s'il n'est pas temps de penser à investir d'autres plateformes électroniques telles que Facebook ou les autres réseaux sociaux qui ouvrent des possibilités nouvelles aux communautés.

Les médias :

Au cours de la dernière année, quatre communiqués de presse ont souligné les événements suivants :

- La prévention, un devoir collectif 20 août 2010
- Un accès à la justice pour tous? 31 octobre 2010
- Lutte au décrochage scolaire – Un défi pour tous 12 novembre 2010
- La paternité, un début de reconnaissance 29 mars 2011

Le premier communiqué a été publié conjointement avec l'*Association des Grands-parents du Québec*. Ce communiqué a été publié en réaction à des actualités faisant état de cas de maltraitance envers les aînés. La maltraitance a retenu l'attention des médias de façon récurrente au cours de l'année et il est pertinent de rappeler qu'il est possible de lutter contre celle-ci et que des groupes, comme les *Sentinelles du 3^e Âge* mises sur pied par l'AGPQ, existent pour aider à reconnaître les cas d'abus et pour venir en aide aux aînés qui en ont besoin.

Comme nous le soulignons dans ce communiqué :

« Les drames qui nourrissent l'actualité sont une preuve désolante que beaucoup de travail reste à faire en ce domaine. C'est donc dans une optique de prévention que la Confédération des Organismes Familiaux du Québec (Cofaq) s'associe à l'Association des Grands-Parents du Québec afin de faire connaître à la population les différents outils disponibles en matière de sécurité des aînés. La sécurité et le bien-être des aînés sont un devoir de collectivité. C'est grâce à la vigilance de l'entourage et de chaque citoyen que des tragédies peuvent être évitées ».

Le second communiqué était une réponse à la prise de position du Barreau du Québec en faveur d'une plus grande accessibilité à la justice. Tout en félicitant le Barreau pour cette prise de position, nous avons rappelé que celui-ci ne se fait pas toujours l'avocat de l'accessibilité, en particulier, dans le débat autour de la perception des pensions alimentaires.

Les communications

Rappelons que le barreau s'était opposé à la création d'un *Service administratif de révision de pension alimentaire (SARPA)* devant servir à favoriser la révision des montants de pension alimentaire comme recommandé par le *Comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants*. En demandant la création du SARPA, le Comité visait à réduire les coûts de l'accès à la justice dans les cas où de toute évidence un ajustement de pension alimentaire s'imposait entre les personnes divorcées ou séparées. Le Barreau avait manifesté à cette époque son opposition à ce projet.

La COFAQ a donc profité de la prise de position du Barreau pour réaffirmer son appui à un plus large accès aux services juridiques tout en rappelant notre position en matière de perception des pensions alimentaires.

« Nous croyons cependant que le gouvernement du Québec devrait profiter du nouvel intérêt du Barreau pour des mesures favorisant l'accès à la justice pour mettre sur pied le «Service administratif de révision de pension alimentaire». Cette mesure a l'appui d'un large éventail de citoyens et d'organismes québécois : le Protecteur du citoyen, les représentantes des familles monoparentales et de la Fédération des ACEF, les représentants des médiateurs et des payeurs de pensions alimentaires et même le représentant du Barreau au Comité de suivi. N'oublions pas que cette nouvelle mesure profiterait, en tout premier lieu, aux familles et aux enfants qui sont touchés par la loi sur les pensions alimentaires. »

En novembre dernier, un autre communiqué soulignait l'importance du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants tout en mettant un bémol sur la déclaration du premier ministre, Jean Charest, sur la responsabilité des parents dans le décrochage scolaire. Tous les acteurs du monde de l'éducation doivent s'entraider pour favoriser la réussite scolaire et les affirmations du premier ministre manquaient de nuance quant aux responsabilités des parents sur cette question préoccupante.

Tout en saluant l'intérêt du premier Ministre envers cette question, la COFAQ invitait celui-ci à : *« à soutenir tous les acteurs qui participent à l'éducation de nos enfants, mais en évitant de blâmer les parents qui prennent très au sérieux leur rôle d'éducateur auprès de leurs enfants. »*

De plus nous souhaitons *« qu'un dialogue constructif s'établisse entre tous les partenaires sensibles à la question du décrochage scolaire. Elle (la COFAQ) souhaite que ce dialogue se fasse dans le respect du rôle éducatif des parents en collaboration avec les différents partenaires du système éducatif. Elle souhaite également que le premier ministre soit le premier membre rassembleur d'une société en lutte contre le décrochage scolaire afin de redonner aux Québécois des raisons d'être fiers de notre système scolaire. »*

Enfin, en mars 2011, un communiqué a été publié afin de souligner la reconnaissance nationale par la ministre Yolande James du Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP). En accordant, pour la première fois à un groupe consacré aux pères, le statut d'organisme communautaire Famille national au RVP, le gouvernement confirme ainsi l'importance de l'engagement paternel dans la famille.

Les communications

Nous avons rappelé dans ce communiqué que « *la ministre Yolande James a déclaré qu'elle souhaitait « que les services dédiés aux familles accordent une plus grande place à la valorisation de la paternité.* » La COFAQ, pour sa part, tenait « à féliciter le *Regroupement pour la valorisation de la paternité* qui, depuis 1997, se consacre à la promotion du rôle du père et de son importance dans la famille et dans la société. Nous les soutenons dans ce travail, car leurs actions contribuent à favoriser un sain développement des enfants, leur bien-être et à promouvoir l'égalité des sexes dans notre société; des objectifs que la COFAQ soutient et encourage depuis sa création. »

La COFAQ a manifesté son accord avec cette démarche à cette occasion, mais aussi en défendant le financement adéquat de cet organisme par le ministère de la Famille. Ce dernier communiqué a attiré l'attention de Radio Centre-Ville qui a questionné la directrice générale, Ginette Mongrain sur cette question en direct le 7 avril dernier.

Ces communiqués comme plusieurs autres se retrouveront bientôt sur notre site Web rénové et plus facile d'accès. Tous nos communiqués ont été transmis sur le fil de presse par l'intermédiaire de CNW-Telbec.

L'*Info-COFAQ* n'a pas été publié cette année. Le vecteur des communications est sous la supervision de l'agent à la rédaction et à la recherche, Paul Bégin.

Concertation

Les multiples instances démocratiques de la COFAQ rendent possible l'union des voix de leurs membres et de leur participation à la représentation des intérêts des familles et de leurs associations lors d'événements publics et médiatiques (commission parlementaire, colloque, consultation, sondage, etc.)

Au cours de la dernière année, la COFAQ a été appelée à défendre ses positions sur différents sujets. La COFAQ a participé à la commission parlementaire sur le projet de Loi no 130 qui visait à réduire la taille de l'État en supprimant certains organismes et en incorporant les services de certains organismes avec d'autres. C'est ce qui est arrivé au *Conseil de la famille et de l'enfance* dont les tâches sont maintenant assumées par le ministère de la Famille lui-même. Vous retrouverez en page 42 une description plus détaillée de notre intervention. De plus, notre mémoire déposé en commission parlementaire est affiché sur notre site WEB.

En mai dernier, une rencontre à la Table de concertations du ministère de la Famille regroupant les regroupements nationaux et les représentants du ministère a donné lieu à une confrontation entre la COFAQ et ses partenaires nationaux. L'enjeu de ce débat est le financement des organismes famille reconnus par le ministère, mais non financés. Ces organismes, dont certains ont été reconnus depuis de nombreuses années, ne reçoivent pas de financement et la proposition du ministère était de les inclure parmi les organismes subventionnés.

Concertation

La COFAQ a choisi de soutenir la proposition du ministère. Il est essentiel que la population puisse bénéficier des services qu'offrent les organismes communautaires et que ces organismes puissent remplir leur mission dans une perspective à long terme. Nous croyons que les organismes qui ont obtenus la reconnaissance du ministère doivent pouvoir bénéficier d'un appui à la mission.

Toute cette question vous est présentée en page 43 de façon plus importante. Notons que la question n'est pas réglée, la décision finale n'est pas encore rendue et que le ministère proposera bientôt une nouvelle formulation du cadre de financement des organismes communautaires famille. C'est un dossier à suivre pour les prochains mois.

On peut aussi noter qu'un autre dossier sera remis en force, probablement cet automne. Il s'agit du projet de loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale qui devrait être déposé bientôt. La COFAQ a participé de près au cheminement de ces modifications à la loi sur pour permettre une mise à jour de cette loi et qui devrait favoriser une plus grande flexibilité dans les jugements d'adoption. La COFAQ se veut proactive dans ce dossier et a déjà sollicité l'appui d'autres groupes, comme la FADOQ, dans le but d'avoir plus de poids lors d'une éventuelle consultation sur ce projet de loi.

Représentations et partenariat

Représentations

Les différentes activités de représentation de la COFAQ sont liées à sa volonté de participer à différentes organisations où notre point de vue et nos idées peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles. Notre participation à différents comités, colloques, forums, séminaires, etc. sert tout à la fois à promouvoir les valeurs et les revendications de la COFAQ et à accroître nos connaissances sur les débats actuels.

Vous trouverez dans le tableau de la page suivante, sous forme de calendrier, la liste des événements auxquels la COFAQ a participé au cours de la dernière année ainsi que certaines activités internes.

Calendrier des activités 2010-2011

Avril 2010		Mai	Juin
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la COFAQ. • Mme Franciene Mucci reçoit le prix Hommage Bénévolat Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec gérants kiosques loto-Québec. • Conseil d'administration de la COFAQ. • Première rencontre de l'AGA 2010-2011. Absence de quorum. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale annuelle des membres de l'A.I.F.I. • Table des partenaires, MFA • Conseil d'administration, <i>Lire et faire Lire et</i> assemblée générale annuelle. • Assemblée générale annuelle de Parents-Secours du QuébecInc. • Assemblée générale annuelle du RQ-ACA. • Conseil d'administration de la COFAQ. • Rencontre Axe-3 du Partenariat de l'INRS. 	
Juillet 2010		Août	Septembre
<ul style="list-style-type: none"> • Vacances des employés. • Conseil d'administration de la COFAQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiqué : La prévention, un devoir collectif. • Rencontre avec notre représentant chez Loto-Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration, <i>et</i> comité exécutif de <i>Lire et faire Lire</i>. • Assemblée générale annuelle du CDSEP. • Assemblée générale annuelle de Station Familles. • Table des partenaires, MFA (OCF et Haltes-garderies) • Conseil d'administration de la COFAQ. • Assemblée générale annuelle de la COFAQ au Centre St-Pierre. 	
Octobre 2010		Novembre	Décembre
<ul style="list-style-type: none"> • Communiqué : Un accès à la justice pour tous? • Assemblée générale annuelle du Réseau pour un Québec Famille. • Conseil d'administration de la COFAQ. (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la Ministre Yolande James. • Communiqué : Lutte au décrochage scolaire – Un défi pour tous. • CE et CA de la COFAQ. • Ca et CE de <i>Lire et faire lire</i>. • Rencontre nationale RQ-ACA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire INRS : L'enfant titulaire de droits et l'exercice de l'autorité parentale : une conciliation nécessaire? • Conseil d'administration de la COFAQ. • Souper de Noël des membres du CA et des employés de la COFAQ. 	

Calendrier des activités 2010-2011

Janvier 2011		Février	Mars
<ul style="list-style-type: none"> Conseil d'administration, <i>Lire et faire Lire</i>. Sondage auprès des membres afin de connaître l'opinion de ceux-ci sur la <i>Loi 130</i>. Conseil d'administration de la <i>COFAQ et CE</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation en commission parlementaire de notre mémoire sur la <i>Loi 130</i>. Table des partenaires, MFA comité des haltes-garderies. Départ de notre directrice générale, Sylvie Dumouchel. Conseil d'administration de la <i>COFAQ et CE (2)</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Conférence téléphonique entre le MF et les regroupements nationaux. Conseil d'administration, <i>Lire et faire Lire</i> et comité exécutif. Table des partenaires, MFA comité des haltes-garderies Colloque, Université Laval sur les hommes et la masculinité. Communiqué : La paternité, un début de reconnaissance. Célébration du 40e anniversaire de la FFRY. Conseil d'administration de la <i>COFAQ (3)</i> 	
Avril 2011		Mai	Juin
<ul style="list-style-type: none"> Comité exécutif, <i>Lire et faire Lire</i>. <i>Association canadienne pour la Santé mentale</i>, conférence : <i>Les passeurs</i>. Interview de Ginette Mongrain à Radio Centre-ville. Conférence de Me Alain Roy sur l'avant-projet de loi sur l'adoption. Conseil d'administration de la <i>COFAQ et CE</i>. Nomination de la nouvelle directrice générale, Ginette Mongrain. 	<ul style="list-style-type: none"> Table des partenaires, MFA (OCF). Comité exécutif, <i>Lire et faire Lire</i>. Conseil d'administration de la <i>COFAQ et CE</i>. Le MFA met en place un mécanisme de dépôt direct pour le OCF qui reçoivent des subventions. Colloque sur le rôle et les responsabilités des administrateurs d'un OSBL (Fondation Robert Sauvé). 	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale annuelle de <i>Lire et faire Lire</i>. Table des partenaires, MFA (OCF). Le MFA met en place un mécanisme de dépôt direct pour le OCF qui reçoivent des subventions. Conseil d'administration de la <i>COFAQ</i>. 	
Juillet 2011		Août	Septembre
<ul style="list-style-type: none"> Rencontre de la <i>COFAQ</i> et de l'<i>AGPQ</i> avec des représentants de la <i>FADOQ</i>. Vacances des employés. Départ de la directrice générale, Ginette Mongrain. 	<ul style="list-style-type: none"> Vacances des employés. CA et CE de la <i>COFAQ</i>. La <i>COFAQ</i> accepte la gérance d'un nouveau kiosque Loto-Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> Arrivée de notre nouvelle directrice générale, Isabelle Leduc. Assemblée générale annuelle de la <i>COFAQ</i>.. 	

Représentations et partenariat

Liens avec les partenaires

Notre principal partenaire est le ministère de la Famille, et l'arrivée du nouveau président, M. Henri Lafrance a coïncidé avec une rencontre avec la ministre Yolande James le 1^{er} novembre dernier. La vice-présidente, Mme Manon Gauthier était aussi présente à cette rencontre. Ce moment a été une occasion de réitérer auprès de la ministre notre volonté de continuer à collaborer avec le gouvernement afin de défendre les intérêts de la famille.

Notre présence à la *Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille* a été constante. Cette Table dont les activités avaient fortement diminué a repris son travail de façon plus assidue. Nous persisterons à défendre la nécessité de cette table afin d'assurer que le ministère de la Famille maintienne sa reconnaissance de nos revendications et permette aux organismes nationaux d'avoir une voix auprès du gouvernement.

La Table des partenaires traitant de la question des haltes-garderies communautaires a aussi été plus active cette année. La COFAQ est fière d'avoir obtenu avec ces partenaires un financement récurrent pour les haltes-garderies. Cependant, certaines haltes-garderies ont eu à faire face à des avis de non-conformité à la suite de visites d'inspecteurs du MFA et certaines sont menacées de fermeture. Ce dossier fera sans doute l'objet de discussion importante au cours des prochaines rencontres.

Cet été a vu la disparition du *Conseil de la Famille et de l'Enfance* qui a été un acteur important au cours des dernières années. La suppression du CFE a été officialisée le 1^{er} juillet dernier. Avec le *Conseil des aînés* et le *Conseil permanent de la jeunesse*, le CFE avait proposé la création d'un *Conseil des générations* afin de conserver un rôle consultatif auprès du gouvernement quant aux populations visées par la disparition de ces Conseils. La proposition ne semble pas prendre racine, mais il n'est pas exclu de revoir surgir cette proposition prochainement.

Notre participation aux activités du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* de l'INRS nous permet de rencontrer des chercheurs dans les domaines reliés à la famille et de prendre connaissance de leurs travaux. Le partenariat offre aussi des séminaires ou des colloques ouverts à tous souvent d'un grand intérêt. La COFAQ considère ce partenariat primordial pour la mise en place de projets novateurs sur la famille. C'est un lieu d'échange stimulant entre le milieu communautaire et le milieu universitaire.

Représentations et partenariat

Au début de l'année, la COFAQ a appuyé le projet du partenariat de la création d'une Chaire de recherche en partenariat sur la famille et la société auprès du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ce projet n'a pas été retenu pour l'instant. D'autre part, la COFAQ continuera d'appuyer le Partenariat dans sa prochaine demande de renouvellement de ses subventions.

La COFAQ participe toujours aux activités du *Réseau pour un Québec Famille* (RQF) qui depuis 1996, organise la *Semaine québécoise des familles* (SQF). La Confédération siège sur le conseil d'administration du RQF qui a centré sa mission sur la promotion et la valorisation de la famille. Mme Sylvie Dumouchel siégeait sur ce CA. Le développement du volet des *Initiatives pour un Québec Famille* semble avoir redonné de la visibilité à la Semaine québécoise des familles. La COFAQ continuera à oeuvrer au sein de cet organisme au cours de la prochaine année.

La COFAQ maintient toujours son appui à l'organisme *Lire et faire lire* et notre trésorière, Mme Franciene Mucci, siège sur son conseil d'administration. Rappelons que la COFAQ a été un membre fondateur de cet organisme qui vise à offrir un programme de lecture dans les écoles, en collaboration avec les bibliothèques et le milieu communautaire, afin de développer le plaisir de lire et de diminuer l'échec scolaire, tout en intégrant les personnes âgées dans ce partenariat. C'est un programme qui, par sa composante intergénérationnelle et son soutien au développement de l'enfant, rallie un ensemble d'objectifs que nous prônons depuis longtemps. Nous souhaitons continuer à soutenir ce groupe dans son développement.

La COFAQ continue de suivre les activités du *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (RQ-ACA). Après une révision de ses règlements afin que la représentation des organismes se fasse, non plus à travers des secteurs, mais par une représentation individuelle des organismes, le RQ-ACA tente avec vigueur de rallier les organismes communautaires autour de projet mobilisateur (lettres adressées au gouvernement, semaine de visibilité...). Il semble que la mobilisation soit difficile, mais nous continuerons à travailler au sein de ce groupe parce qu'il serait nuisible au mouvement communautaire de perdre les acquis de la reconnaissance par le gouvernement québécois de l'importance du mouvement communautaire autonome.

Nous avons mentionné plus haut notre intérêt envers les questions reliées aux pères et la paternité dans notre société. Nous avons salué la reconnaissance par la ministre Yolande James du *Réseau pour la valorisation de la paternité*. La COFAQ aura à se questionner sur une forme plus active d'engagement envers cette question qui pourrait prendre la forme d'une participation à un partenariat qui soutient cette cause.

La liste de nos partenaires est disponible à la page suivante.

Liste de nos partenaires

- Ministère de la Famille et des Aînés
- Loto-Québec
- Emploi-Québec
- Fonds de recherche du Québec - Société et culture
- Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles (INRS)
- Le Carrefour Action Municipal et Famille (CAMF)
- Réseau pour un Québec famille
- Lire et Faire Lire
- Commission internationale des Relations du Couple et de la Famille (CIRCF)
- Regroupement Inter-organisme pour une politique familiale
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des organismes communautaires Famille (FQOCF)
- Carrefour de développement social par l'éducation populaire (CDSEP)
- Services à la Famille Canada
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)
- Association Internationale Francophone des Intervenants auprès des familles séparées (AIFI)
- Institut Vanier de la Famille

2^e Partie

Rapport financier
2010-2011

Le mot de la trésorerie



Les années se suivent et se ressemblent, direz-vous, eh bien oui et non... En fait, comme tout organisme qui se respecte, nous sommes en continuel changement et remise en question, et ce dans le but de remplir le plus efficacement et le plus fidèlement sa mission, qui est la raison d'être de la COFAQ. Elle n'est pas de faire des profits, comme tous les OSBL d'ailleurs. Pourtant cette année encore, nous avons dégagé un surplus substantiel, mais cet argent pourra être dépensé judicieusement dans les années subséquentes.

La raison de ce surplus est de plusieurs ordres, tout d'abord des mouvements au poste de la direction générale et la remise en question du poste d'agent de liaison ont résulté à une économie non souhaitée de l'ordre de 22 000 \$. Aussi, un rendement exceptionnel de notre kiosque de Loto-Québec à la Place Vertu, les ventes ayant augmenté de plus de 18 %. Cela a permis de dégager un total de 72 358 \$ pour l'autofinancement soit 15 000 \$ de plus que prévu, et ce malgré une diminution non attendue du support financier que Loto-Québec nous octroie pour la gestion des kiosques. Cette diminution a d'ailleurs remis en question notre volonté de continuer à gérer le kiosque du Carrefour Angrignon, mais à la suite d'une restructuration nous sommes finalement revenus sur notre décision. Encore une fois, nous tenons à remercier et féliciter nos employés des kiosques qui travaillent dans l'ombre de la COFAQ, mais qui néanmoins participent à la mission en contribuant aux ressources financières de l'organisme.

Dû côté de notre subvention de base du MFA, le montant est resté au même niveau que l'an dernier, et comme le ministère ayant décidé de prolonger d'un an le protocole 2008-2011, il en sera de même pour l'exercice en cours 2011-2012. Pour l'année qui vient, des discussions auront lieu avec le gouvernement pour fixer le niveau de financement des OCF. Rien n'est joué au moment d'écrire ces lignes. Les cotisations se sont maintenues, le nombre de membres étant resté sensiblement le même. Par contre pour l'an qui vient, comme il y a eu déjà 6 nouvelles adhésions et que si la tendance se maintient, on verra un net progrès dans le montant des cotisations reçues. Cela sera vraisemblablement accentué pour 2012-2013, si l'Assemblée générale revoit à la hausse le montant des cotisations.



La plupart des postes de dépenses se sont maintenus légèrement en deçà du montant prévu dans le budget équilibré à l'exception du poste de la charge salariale, comme on en a discuté plus haut, le poste de l'Assemblée générale a doublé puisqu'il a fallu tenir deux assemblées et l'embauche d'une nouvelle directrice générale par une firme spécialisée a nécessité des frais substantiels. Pour l'an prochain les prévisions budgétaires qui ont été préparées, envisagent un déficit marqué, nécessaire pour dépenser les sommes non affectées des années précédentes. Un montant a été prévu pour marquer les 40 ans de la COFAQ, ainsi que pour faire appel à des contractuels pour pallier aux tâches du siège social. Un autre poste financier a été ajouté pour organiser des activités qui pourraient prendre la forme de café-rencontre.

Notre véritable préoccupation communautaire est de transformer l'argent en richesse humaine et utiliser le capital social pour le mieux-être des familles québécoises. Nous avons beau baser nos actions sur des valeurs humaines, mais nous nous en sortons pas il faut quand même de l'argent pour faire fonctionner nos organismes. Comme a si bien dit Groucho Marx : « Il y a tellement de choses plus importantes dans la vie que l'argent, mais il faut quand même de l'argent pour les avoir ».

Franciene Mucci &
Trésorière

Daniel Cyr
Directeur administratif

3^e Partie

ANNEXES

La loi 130 et la disparition du Conseil de la Famille et de l'Enfance

La COFAQ a participé à la commission parlementaire sur le projet de Loi no 130 qui s'intitulait : Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (titre modifié).

Ce projet de loi a été présenté le 11 novembre 2010 durant la 39^e législature de l'Assemblée nationale. Le contenu de ce projet de loi visait essentiellement à abolir certains organismes gouvernementaux dans le but de réduire les dépenses du gouvernement. Certains de ces organismes avaient un lien privilégié avec la COFAQ tel que le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE). D'autres conseils tels que le Conseil des aînés et le Conseil permanent de la jeunesse étaient aussi visés par cette loi.

La COFAQ a été invitée à participer à la commission parlementaire afin de donner son opinion sur la pertinence de ce projet de loi. Afin de préparer notre intervention, nous avons demandé à nos membres de s'exprimer sur cette question par l'intermédiaire d'un petit sondage acheminé par notre bulletin Info-Contact. En préambule, nous avons bien mentionné que dans les dernières années, la COFAQ a soutenu le CFE de façon continue, mais qu'à l'heure où tous les gouvernements se dirigent vers des restrictions budgétaires, nous ne pouvons pas nous contenter de dire de ne pas toucher aux organismes qui ont eu un rôle à jouer au sein du gouvernement, mais dont l'abolition ne priverait pas de façon directe la population de services parfois déficients ou mal financés.

La COFAQ ne s'est donc pas opposée à l'abolition du CFE, car nous jugeons l'objectif d'une réduction des dépenses gouvernementales incontournable. De plus, nous pensons que la société québécoise peut assumer la disparition de ce Conseil pourvu que le ministère de la Famille reste attentif aux voix des familles, des spécialistes et du réseau communautaire¹.

La présentation de la COFAQ a eu lieu le 1^{er} février dernier devant les membres de la Commission des finances publiques². Les représentants de la COFAQ étaient le président, Henri Lafrance, et Paul Bégin qui remplaçait la directrice générale. Le projet de loi a été adopté le 8 juin dernier et est entré en vigueur le 1^{er} juillet dernier³.

¹ Voir notre mémoire sur le site de la COFAQ : www.cofaq.qc.ca.

² Voir sur le site de l'Assemblée nationale nos témoignages en ligne :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-39-1/journal-debats/CFP-110201.html>

³ Texte final du projet de loi ici : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C16F.PDF>

Position de la COFAQ sur le financement des organismes communautaires familles.

L'enjeu de fond : le financement des organismes famille reconnus par le ministère, mais non financés.

À la rencontre de la Table des partenaires du Ministère du 9 mai dernier, les responsables du ministère ont transmis aux membres du comité, soit : La Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ) ainsi qu'à la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), un plan de financement pour les organismes reconnus, mais non financés qui se résumait aux points suivants :

- Accueil de 18 nouveaux organismes communautaires famille
- Subvention minimale de 38 175 \$
- Accueil de Regroupement pour la valorisation de la Paternité (59 301 \$)
- Majoration pour chaque organisme déjà financé de 1,48 %

Les deux autres fédérations se sont opposées à cette proposition et ont recommandé que l'on ne verse pas plus de 15 000 \$ aux nouveaux organismes et que le reste de l'enveloppe soit distribué à l'ensemble des OCF reconnus et déjà financés par le ministère.

Les représentantes de ces deux fédérations ont fait part de leur mécontentement au ministère et l'ont informé qu'elles souhaitent que d'autres scénarios alternatifs soient déposés et étudiés à la prochaine rencontre de la Table des partenaires. Elles souhaitent également que le financement des organismes déjà financés soit priorisé avant d'accueillir d'autres organismes.

La direction générale de la COFAQ, à la suite des recommandations de son président, a affirmé clairement aux membres de la Table que la COFAQ ne se ralliait pas à cette position. D'abord parce que certains des organismes reconnus et non financés le sont depuis de nombreuses années qu'ils se débattent continuellement pour se maintenir à flot et qu'il est temps de les soutenir adéquatement. Deuxièmement, prioriser continuellement les organismes déjà financés confère à ceux-ci un droit d'ancienneté qui pénalise les nouveaux organismes. Or, les besoins des familles sont actuels et concrets. Permettre aux familles d'obtenir plus de services de qualité devrait être la priorité.

Annexe 2 - Financement des OCF

Le 11 juin dernier, le Conseil d'administration de la COFAQ a adopté la position suivante :

« La COFAQ est favorable au scénario initial du Ministère de la Famille et des Aînés à l'effet de financer les 18 OCF locaux reconnus non financés à la hauteur de 38 175 \$ chacun et le Regroupement pour la valorisation de la paternité à la hauteur de 59 301 \$. »

La COFAQ manifeste son intention de continuer à collaborer avec le milieu communautaire et gouvernemental ainsi que ses autres partenaires.

Une lettre a été acheminée aux 19 organismes reconnus et non financés les informant de la position des deux fédérations et de la nôtre. Par la suite, Mme Ginette Mongrain a contacté tous les organismes qui attendent des nouvelles de leur financement en leur indiquant que la COFAQ défendait cette position et souhaitait les compter parmi ses membres. Cette démarche a suscité des réactions diverses, de la part du ministère, des deux autres fédérations et des organismes visés par cette politique.

Le débat n'est pas terminé, car le Ministère n'a pas tranché sur la question de fond et il devrait rendre une décision incessamment. Le Ministère prépare de plus une rencontre devant avoir lieu au début octobre où cette question devrait être entendue. Le gouvernement devrait aussi y déposer une nouvelle mouture de son *Cadre de reconnaissance des organismes communautaires famille (OCF)*.

Quelles que soient les prochaines propositions du Ministère, la démarche de la COFAQ, pour décider de ses orientations générales quant au financement des organismes communautaires Famille, se base sur les points suivants :

- 1— L'intérêt et le mieux-être des familles particulièrement de celles dont les besoins ont été ignorés ou négligés dans les années passées.
- 2— Un financement adéquat des OCF pour leur permettre d'avoir les ressources nécessaires et pour répondre aux besoins de leur clientèle respective.
- 3— La Collaboration avec nos partenaires du milieu communautaire et gouvernemental.

C'est avec cette vision que la COFAQ avait pris fait et cause pour un financement adéquat des haltes garderie dans les années 2004-2007 en étroite collaboration avec l'Association des haltes-garderie du Québec. Les démarches entreprises avaient permis d'avoir un financement récurrent pour les haltes-garderies. C'est avec la même vision que la COFAQ appuie un financement adéquat des 19 OCF reconnus et non financés en 2011, parce que nous croyons qu'il y va de l'intérêt des familles.

La COFAQ

en quelques photos...



Rencontre des membres en mai 2010.



Assemblée générale annuelle de septembre 2010 avec Roch Turcotte et l'animatrice, Christine Harel.



Célébration de Noël avec quelques employés des kiosques, du siège social et des membres du CA.



Une rencontre avec des représentants de la Fadoq avec entre autres M. Henri Lafrance et Mme Franciene Mucci.



La Cofaq était représentée par son président, Henri Lafrance, lors de la célébration du 40e anniversaire de la Fédération des familles Richelieu-Yamaska.

La COFAQ est subventionné par le ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du *Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles.*

Famille et Aînés
Québec



EN ROUTE VERS LE 40^E!